

1. Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est mise à disposition au moment du vote du budget primitif en début d'année afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux et les options fixés par le conseil municipal en matière budgétaire.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- Une section de fonctionnement.
- Une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Depuis de nombreuses années, la Commune de Manteyer dispose de 2 budgets :

- Budget Principal (géré jusqu'à fin 2022 en format M14 et qui bascule début 2023, dans la nouvelle nomenclature comptable M57)
- Budget annexe « eau et assainissement » répondant au petit nom M49 et qui regroupe toutes les opérations comptables portant sur les deux réseaux d'eaux (potable et usées)

Les comptes administratifs 2022 ainsi que les budgets et taux 2023 ont été votés le 24/03/2023 en Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat en mairie de Manteyer aux heures d'ouverture du bureau.

Cette note est disponible sur le [site internet de la commune](#).

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous rapprocher de M. le Maire ou un de ses adjoints.

2. Evènements marquants de l'exercice 2022

Le virus SARS-Cov2 est progressivement passé du stade pandémique à un stade endémique, et c'est tant mieux car les mesures restrictives ont pu être levées et nous avons pu reprendre le cours de nos activités en mode quasi-normal. Restons prudents toutefois car le virus continue à circuler et veillons à le propager le moins possible...

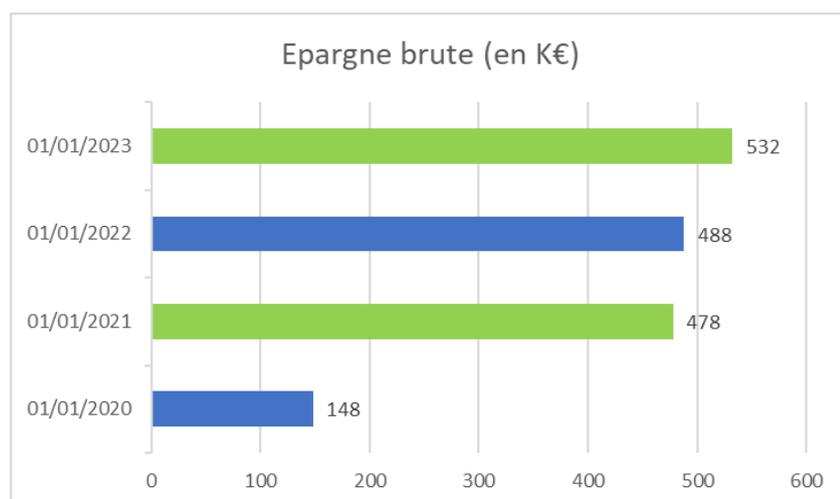
Sur le plan international, c'est l'agression des territoires Ukrainiens par la Russie, l'occupation de ces territoires, les exactions commises par les armées et milices Russes et la résistance héroïque du peuple Ukrainien qui ont bouleversé le monde à partir du 24 Février 2022. La municipalité de Manteyer a apporté très tôt son soutien aux Ukrainiens et continue à être à leurs côtés jusqu'au traité de paix.

En matière de dérèglement climatique, nous avons subi en France de plein fouet les conséquences du dérèglement climatique avec une sécheresse épouvantable et de fortes canicules sur l'été, entraînant des feux de forêts ravageurs dans le Sud-Ouest et des pénuries d'eau un peu partout dans l'hexagone.

Les faits marquants des affaires de notre Commune en 2022 sont :

- Recensement de la population en début d'année.
- Investissements dans une remorque à atteler derrière le tracteur communal et dans une étrave à neige « papillon » de marque Bialler.
- Echange de l'ancienne étrave papillon de la commune contre une lame biaise à monter sur le relevage avant du tracteur (idéal pour de petites chutes de neige).
- Accord avec les services du Département pour une répartition des secteurs par géographie pour le déneigement par chacune des parties.
- Coupe d'affouage (26 lots pour un total de 239 M3).
- Mise en place d'un système de télégestion sur le réseau d'eau potable de la Commune avec des sondes sur 11 points qui envoient des données sur un poste de surveillance en Mairie.
- Remplacement d'anciennes vannes de sectionnement, pose de compteurs de production sur le réseau d'eau potable – Travaux subventionnés à 70% par Agence de l'Eau et Département.
- Branche d'extension sur le réseau d'assainissement collectif quartier de la Montagne.
- Intervention dans le torrent de Rif la Ville, suite au remplissage de son lit par de la lave torrentielle après le violent orage dans la nuit du 12 au 13 septembre.
- Méane (rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux) : diagnostics, avant-projet, attribution d'une subvention de 200 000 € pour l'opération par la Région Sud.
- Démarrage des travaux de la Commission « Plus belles nos poubelles » : Réflexion sur le tri sélectif, sur l'implantation des futurs points d'apport volontaires, sur la communication à faire.
- Démarrage des travaux de la Commission « chemins ruraux » : état des lieux.
- Pas d'augmentation des taux communaux sur le foncier (bâti et non bâti) et sur la taxe d'habitation (résidences secondaires).
- Augmentation modérée des prix de l'eau afin d'avoir une trajectoire vers l'équilibre du budget annexe.
- Reprise d'un programme festif : balade du muguet, fête des voisins, fête de la musique, fête votive, arbre de Noël.

Par rapport au budget préparé et voté en mars 2022, il a été très bien exécuté à l'exception de certains investissements comme Méane qui arriveront un peu plus tard. Il en résulte un excédent d'exploitation sur l'exercice 2022 qui permet d'améliorer l'épargne brute (appelée aussi capacité d'autofinancement) en la portant à 532 K€ (versus 488 K€ au 1/1/2022).



Au niveau du stock de dettes, il est constitué de 4 lignes d’emprunts pour les travaux d’aménagement des réseaux eau et assainissement (budget M49) dont un nouvel emprunt de 30 000€ fait en 2022 pour financer les travaux sur le réseau d’eau potable, et sur le budget principal (M14) de la ligne contractée en 2021 pour l’investissement du nouveau tracteur Kubota pour un montant de 40 000€ sur 5 ans et se présente ainsi :

Objet Dépense	Organisme	Montant (en K€)	Taux	Première annuité	Dernière annuité	Annuité 2022 (en K€)	Intérêts payés en 2022 (en K€)	Capital restant dû au 1/1/2023 (en K€)
Assainissement Clos Sagne/Allemands /Gallices	Dexia	120	5,21%	Déc. 2009	Déc. 2028	8,2	2,4	40,446
	Dexia	280	3,72%	Sept.2011	Sept.2040	15,6	7,83	202,658
Assainissement Ceuse	Crédit Agricole	184	1,90%	Oct. 2018	Oct. 2037	11,1	2,9	144,276
Tracteur Kubota	La Banque Postale	40	0,33%	1 ^{er} mars 2022 (Trimestriel)	Dec 2026	8,079	0,132	32,053
Travaux eau 2022	Crédit Agricole	30	2,98%	Sept. 2023	Sept.2042	0	0	30
Total 5 lignes emprunt		654				43	13,26	449,4

Les subventions obtenues en 2022 sont les suivantes :

Opération concernée	Financier	Montant (en K€)	Taux cofin.	Commentaire
Méane : rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux	Région	200	24%	S'ajoute à la subvention de l'Etat de 270 K€
Achat d'une remorque	Département	2,5	50%	
Achat d'une étrave	Département	4,675	50%	Versé sur exercice 2023
Voirie	Département	16,448	50%	Chantier à faire en 2023
Assainissement	Département	9,8	35%	Chantier réalisé en Juin (Quartier Montagne)
Eau potable (télégestion, compteurs & vannes, études)	Agence de l'eau	64,057	50%	Travaux exécutés durant été 2022
	Département	25,623	20%	Etude turbidité rendue en Janv 23- Schéma Directeur attendu pour fin Mars 23

Et quelques ratios permettant de comparer Manteyer à la moyenne 2021 des autres communes de la même strate – c'est-à-dire entre 500 et 2000 habitants (source : Etude Territoires et Finances 2022 par AMF/Banque Postale) :

Nombre d'habitants (DGF)	563		
Chiffres clés	Manteyer (2022)	Moyenne métropole (2021)	Observations
Epargne brute (en € par hab)	945 €	171 €	"Bas de laine" de la commune très au-dessus de la moyenne ...
Dette par habitant (en €)	798 €	596 €	Profil d'endettement très correct ; Le ratio Intérêts / en cours dette s'améliore avec l'épuration des emprunts les plus anciens.
Charges financières / encours dette	2,95%	2,30%	
Taux d'endettement (en %) (encours dette/rec. Fonct.)	38,6%	68,3%	
Capacité de désendettement (en années)	0,84	3,5	

3. Budget principal 2023

Le Budget Principal 2023 de Manteyer se présente de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2023 (M57)			
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés pour 2023	685 092 €	417 377 €
REPORTS	Restes à réaliser votés en 2022		
	Résultat de fonctionnement reporté		267 715 €
	Total section de fonctionnement	685 092 €	685 092 €
VOTE	Crédits d'investissement votés pour 2023	1 155 922 €	1 143 240 €
REPORTS	Restes à réaliser votés en 2022	17 461 €	
	Résultat d'investissement reporté (colonne dépenses si déficit, colonne recettes si positif)		30 143 €
	Total section d'investissement	1 173 383 €	1 173 383 €
	Total Budget Principal 2023	1 858 475 €	1 858 475 €

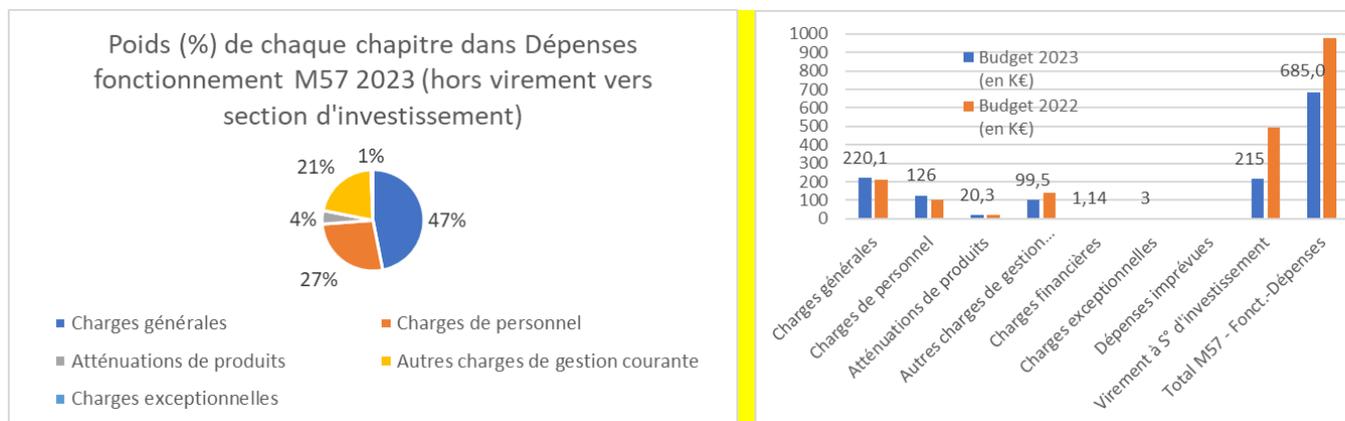
Six principes clé caractérisent ce budget :

1. Maîtrise des dépenses de fonctionnement avec un effort particulier en 2023 pour réussir la transition sur le poste clé de secrétaire de Mairie : Tuilage de 6 mois, formation
2. Poursuite du programme d'investissement en matériels et équipements adaptés afin de doter notre employé d'un outil de travail optimal, avec en particulier la planification d'achat d'une épareuse.
3. Réalisation des travaux de rénovation énergétique sur les 2 bâtiments communaux au centre du village (Mairie et Cure), sur la base d'un subventionnement public de 70% environ.
4. Poursuite du programme d'entretien de la voirie communale :
 - Réfection de sections de chemins communaux
 - Participation à la réhabilitation de chemins ruraux (en lien avec les travaux de la commission extra-municipale sur le sujet)
 - Sécurisation des carrefours (en lien avec la création de points d'apports volontaires pour les ordures ménagères)
 - Pose de barrières pour empêcher les véhicules d'accéder au plateau de Ceüse.
5. Cadrage et réalisation d'un chantier de modernisation de l'éclairage public.
6. Stabilité des taux de fiscalité des taxes levées par la Commune.

Taxe habitation (pour les résidences secondaires) :	12,41%	
Taxe foncière sur le bâti :	41,07%	(14,97%+26,1%)
Taxe foncière sur le non-bâti :	86,21%	

3.1 Dépenses de fonctionnement

La ventilation par nature de ces dépenses ainsi que l'évolution 2023 versus 2022 sont :

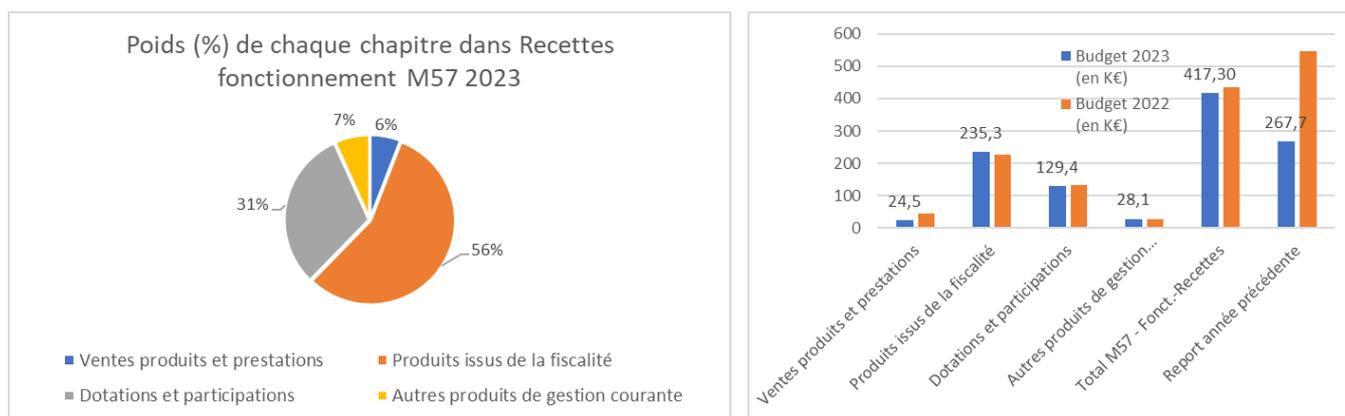


Concernant les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services, le tableau suivant donne la synthèse pour l'année 2023 (incluant le tuilage pour le poste de secrétaire) :

Filière	Grade	Fonction	Temps de travail hebdomadaire	Type de contrat
Administrative	Cadre A	Secrétaire de Mairie	32 h	Titulaire- Départ à la retraite automne 2023
Administrative	Cadre C	Secrétaire de Mairie	35 h	Contractuel - A partir du 1/4/23
Technique	Cadre C	Adjoint Technique	35 h	Titularisé à partir du 1/7/2022

3.2 Recettes de fonctionnement

La ventilation par nature de recettes ainsi que l'évolution 2023 versus 2022 sont :



La recette fiscale propre à la commune est attendue en augmentation par rapport à l'année précédente du fait des nouvelles constructions et de la revalorisation des bases locatives décidée par l'Etat.

Cette section de fonctionnement en excédent va alimenter la réalisation des investissements décidés via une opération de transfert à hauteur de 215 000 € entre les sections (dite opération d'ordre).

3.3 Dépenses d'investissement

Le tableau des investissements prévus en 2023 sur ce budget est le suivant :

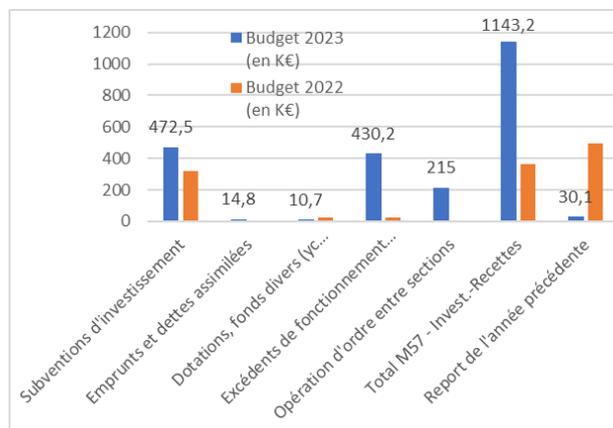
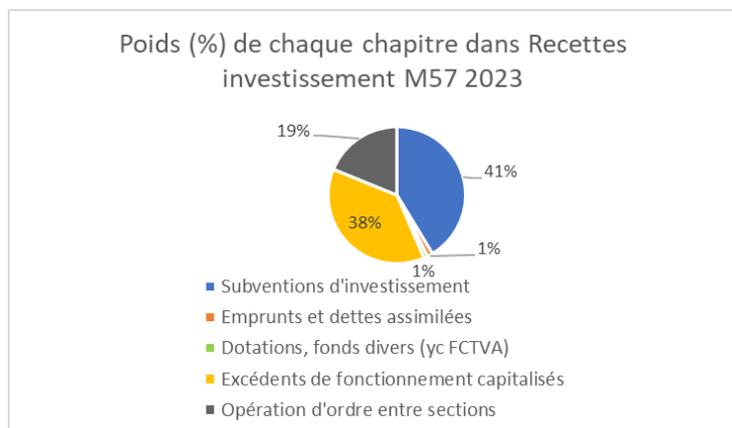
INVESTISSEMENT 2023				RECETTES	
Budget Principal M57	REPORT 2022	BP 2023	TOTAL	subv	emprunt
COMPTE 203		0,00 €	0,00 €		
Mise à niveau téléphonie		1 000,00 €	1 000,00 €		
MAT BUREAU INFORMATIQUE		1 500,00 €	1 500,00 €		
Defibrilateur		3 000,00 €	3 000,00 €		
COMPTE 21	0,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €		
PETIT OUTILLAGE		3 000 €	3 000,00 €		
CHAINES TRACTEUR	1 532,33 €		1 532,33 €		
EPAREUSE		32 000,00 €	32 000,00 €		
COMPTE 21	1 532,33 €	35 000,00 €	36 532,33 €		
OP 025 VOIRIE (par entreprises externes)		50 000,00 €	50 000,00 €	16 000,00 €	
OP 25 Diverses études voiries (Aménagement carrefour jardins de Ceuse, aménagements pour Ordures Ménagères, ...)		113 000,00 €	113 000,00 €		
BARRIERE CEUSE		6 000,00 €	6 000,00 €		
OP 38 Méane 918500 TTC - etudes payées 55150	15 928,20 €	847 421,80 €	863 350,00 €	456 500,00 €	13 350,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC		25 000,00 €	25 000,00 €		
OP 00CPTE 231 SYME EXT RESEAU		30 000,00 €	30 000,00 €		
CPT 231 EAUX PLUVIALES		30 000,00 €	30 000,00 €		
COMPTE 23	15 928,20 €	1 101 421,80 €	1 117 350,00 €	472 500,00 €	
TOTAL GLOBAL	17 460,53 €	1 141 921,80 €	1 159 382,33 €	472 500,00 €	13 350,00 €

Les dépenses de la section d'investissement sont complétées par les dépenses financières (dont remboursement capital emprunt tracteur) à hauteur de 11 500 €, les restes à réaliser de 2022 ce qui amène la section d'investissement à 1 173 383 €.

Veuillez noter qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel et que la réalisation effective de ces chantiers est dépendante de certaines conditions techniques et financières.

3.4 Recettes d'investissement

La ventilation par nature de recettes ainsi que l'évolution 2023 versus 2022 sont :



4. Budget Annexe « Eau & Assainissement » M49 2023

Le budget Annexe 2023 sur l'eau et l'assainissement de Manteyer se présente de la façon suivante :

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2022 (M49)			
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés pour 2023	135 074 €	135 074 €
REPORTS	Restes à réaliser votés en 2022		
	Résultat de fonctionnement reporté		
	Total section de fonctionnement	135 074 €	135 074 €
VOTE	Crédits d'investissement votés pour 2023	532 080 €	623 893,46 €
REPORTS	Restes à réaliser votés en 2022	8 880 €	
	Résultat d'investissement reporté (colonne dépenses si déficit, colonne recettes si positif)	82 933 €	
	Total section d'investissement	623 893 €	623 893 €
	Total Budget Eau & Assainissement 2023	758 967 €	758 967 €

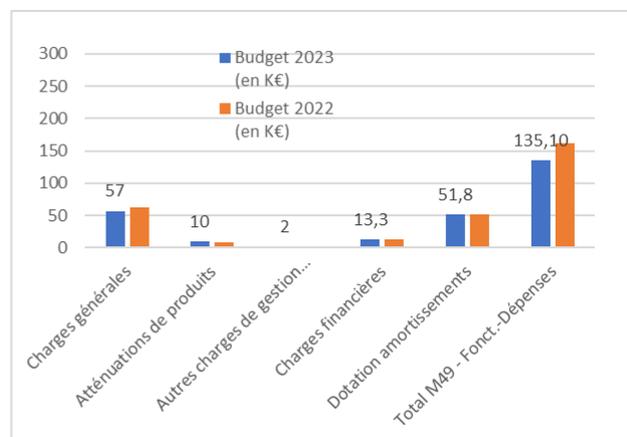
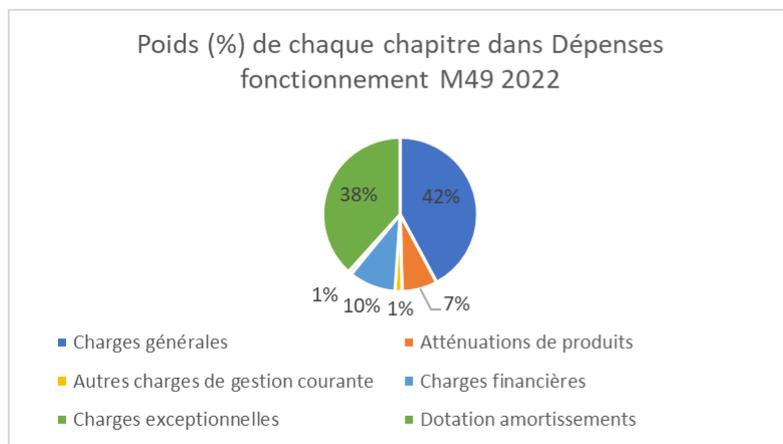
Les principes clé qui caractérisent ce budget sont :

- Budgétisation d'un montant pour l'entretien des réseaux sur la base de l'historique de ce poste et d'une prise en charge par notre agent de certains travaux.
- Solde des études dans le cadre du schéma directeur de l'eau potable et lancement d'une phase projet Tranche 1 intégrant les résultats du schéma directeur (connaissance du réseau, défense incendie, ...) et les arrêtés sur la mise en conformité des captages. Les travaux de la Tranche1 seront conduits en 2024. Ils ont reçu un subventionnement à hauteur de 30% de la part de l'Etat (DETR) et un accord de principe à un taux de 50% supplémentaire de la part de l'Agence de l'Eau.
- Lancement d'une tranche de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour certains quartiers de notre Commune (La Montagne, Les Fêts, Le Villard, Les Gallices, ...) sous réserve d'un accord pour le subventionnement par l'Etat (DETR) avec un taux d'intervention acceptable.
- Poursuite de la politique de tarification permettant d'assurer l'équilibre entre dépenses et recettes et recours à l'emprunt pour réaliser les investissements nécessaires pour le futur. Réflexions sur une tarification de l'eau progressive pour les particuliers afin d'inciter à une consommation économe.

4.1 Dépenses de fonctionnement

Il s'agit essentiellement des dépenses liées à l'entretien des réseaux d'eau, aux intérêts des emprunts contractés et aux dotations aux amortissements (le principe d'amortissement est obligatoire pour un budget annexe ; nous l'appliquons de manière linéaire).

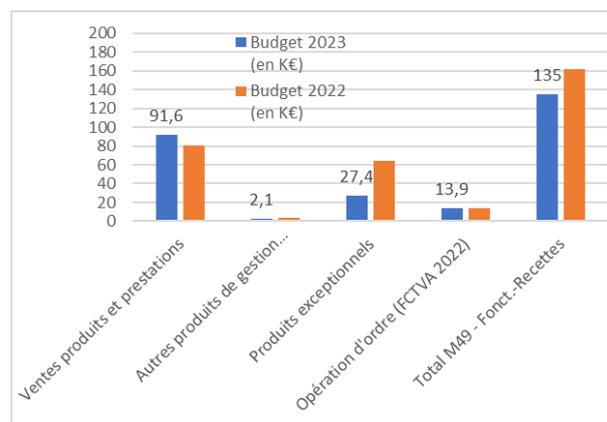
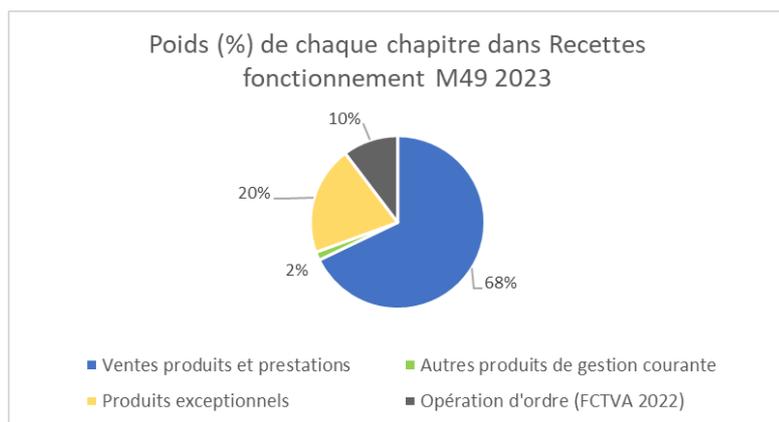
La ventilation par nature de dépenses ainsi que l'évolution 2023 versus 2022 sont :



4.2 Recettes de fonctionnement

Il s'agit essentiellement des redevances facturées aux usagers (particuliers et commune de Pelleautier) et de la participation financière à l'assainissement collectif pour les secteurs desservis. Nous voulons réduire autant que faire ce peut la subvention du budget général vers le budget de l'eau.

La ventilation par nature des recettes ainsi que l'évolution 2023 versus 2022 sont :



4.3 Dépenses d'investissement

Le programme des travaux planifiés sur le réseau d'eau potable aura pour point de départ le résultat du schéma directeur attendu fin mars 2023 avec sur la 2^{ème} partie d'année 2023 une étude projet, la consultation des entreprises et la demande de subvention à placer auprès de l'Agence de l'Eau. Ces travaux subventionnés à hauteur de 80% seront conduits en 2024.

Pour ce qui concerne les eaux usées, des extensions de réseau sont nécessaires afin d'aligner la réalité du terrain sur le zonage défini pour l'assainissement collectif et intégré au Plan Local d'Urbanisme. Une demande de subvention correspondant à une tranche de travaux a été placée auprès de l'Etat (DETR) et en fonction du résultat pour ce cofinancement, des extensions seront réalisées en 2023.

Le tableau des investissements prévus en 2023 sur ce budget est le suivant :

Budget Eaux M49	REPORT 2022	BP 2023	TOTAL	RECETTES	
				subv	emprunt
CPTÉ 2315	8 880,00 €	484 448,00	493 328,00 €		
MISE EN CONFORMITE CAPTAGE +Turbidité OP 31	8 880,00 €	0,00	8 880,00 €	11 250,00 €	
MISE EN CONFORMITE CLOTURE intégré dans la tranche AEP de 108000 OP 31		0,00			
TRAVAUX AEP MO POUR TRANCHE 1 APRES SCHEMA DIRECTEUR OP 36		108 000,00	108 000,00 €	27 000,00 €	36 000,00 €
SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE (études) OP 36		31 000,00	31 000,00 €	82 000,00 €	
EU Tranche 1 (Les Fets, Le Villard, Les gallices, Les Adroits, Montagne sous RD)		338 448,00	338 448,00 €		328 448,00 €
NOUVEAUX BRANCH RESEAU OP 34		7 000,00	7 000,00 €		
TOTAL	8 880,00 €	484 448,00 €	493 328,00 €	120 250,00 €	364 448,00 €

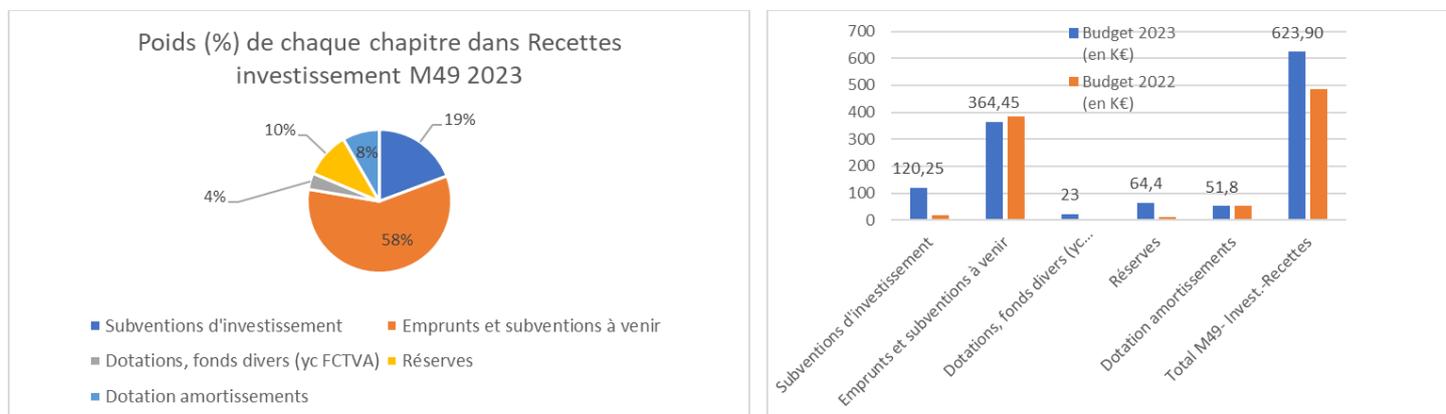
Veuillez noter qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel et que la réalisation effective de ces chantiers est dépendante de certaines conditions techniques et financières.

A ces immobilisations prévues à hauteur de 493 328 € de crédits ouverts, il convient d'ajouter pour 23 500 € de remboursement de capital des emprunts passés, 10 171 € de dépenses imprévues, l'opération d'ordre entre sections à hauteur de 13 961 € (pour le FCTVA des travaux d'entretien) pour arriver à la somme de 623 893,46 € de dépenses d'investissement pour 2023.

4.4 Recettes d'investissement

Il s'agit essentiellement des subventions et fonds divers attribués par les financeurs (dont le fonds de compensation de la TVA des investissements de l'année N-1) pour les programmes déjà engagés. Pour les nouveaux programmes (études projet sur la tranche 2024 pour l'eau potable et tranche 1 sur les eaux usées), nous ferons appel aux acomptes DETR afin de financer en limitant le recours à de l'emprunt.

La ventilation par nature des recettes ainsi que l'évolution 2023 versus 2022 sont :



5. Conclusion

Les finances de Manteyer sont très saines à ce jour et l'équipe municipale a prévu de poursuivre cette gestion rigoureuse en matière de fonctionnement, associée à une politique ambitieuse en matière d'investissements en sollicitant tous azimuts les cofinancements possibles et en utilisant au plus juste les capacités d'auto-financement de la Commune. Elles présentent un ratio d'endettement tout à fait supportable, que nous allons faire vivre en restant dans le couloir de la soutenabilité.

Notre objectif est d'engager les opérations prévues pour préparer l'avenir de notre commune sur trois axes :

- Développer un service communal efficace et apprécié, et pour cela :
 - Doter notre agent technique d'un outil de travail complet et performant.
 - Réussir la transition sur le poste clé de secrétaire.
- Considérer l'eau comme sujet majeur des prochaines décennies : améliorer la performance et la qualité à un coût maîtrisé pour la distribution d'eau potable depuis la source jusqu'au compteur des particuliers et l'évacuation des eaux usées depuis le raccordement jusqu'à la station d'épuration.
- Participer en tant qu'acteur impliqué pour la protection de notre planète :
 - Lancer un important programme de rénovation énergétique sur les deux bâtiments communaux au centre du village afin d'améliorer la qualité de vie pour les usagers, personnels et habitants de ces immeubles et réduire de 90% les émissions de gaz à effet de serre pour l'usage de ces bâtiments.
 - Favoriser les modes de déplacements alternatifs : à pieds, à vélo, ...
 - Préparer le futur plan de collecte des ordures ménagères.
 - Limiter les impacts tant environnementaux que financiers de l'éclairage public.

Enfin, nous restons engagés pour que cette politique soit conduite en toute transparence, attentifs à vous apporter toute explication nécessaire et ouverts à tout échange.

Carte des principaux points d'intervention de la Municipalité

